

Mesures anti-pollution à Paris : l'ACA dit stop aux effets d'annonces qui « polluent » la vie des automobilistes

Réduction de la vitesse autorisée, possible circulation alternée : les mesures annoncées en Ile de France pour lutter contre la pollution à Paris font réagir l'Automobile Club Association (ACA). L'ACA déplore que la qualité de l'air soit encore traitée par des mesures « d'affichage » dont le rapport coût/avantages n'est toujours pas démontré.

« Qu'a-t-on fait depuis le dernier épisode de ce type il y a pile un an ? Rien de concret puisqu'on continue à imposer aux automobilistes des mesures provisoires prises dans l'urgence et pénalisantes ! » s'insurge Didier Bollecker, Président de l'Automobile Club Association.

L'ACA rappelle que la part routière dans les émissions de particules est de l'ordre de 17 % (*) alors que l'automobile est constamment présentée comme le « coupable idéal et unique » des épisodes de pollution urbaine. *« Qu'en est-il des 83 % restant ? Des mesures sont-elles prises dans les secteurs résidentiels, tertiaires, industriels, agricoles, etc ? »* s'interroge Didier Bollecker.

Au lieu de décisions précipitées et sans effet, l'ACA demande aux collectivités concernées que de vraies mesures de fond soient prises :

- proposer une vraie politique incitative au renouvellement du parc auto et au remplacement de vieux véhicules polluants ;
- travailler sur une réelle offre de stationnement sachant que 20 % des voitures « tournent » pour trouver une place où se garer ;
- développer des systèmes de gestion du trafic en temps réel (systèmes d'aide au stationnement, signalisation routière variable, vitesses variables)
- généraliser et soutenir des programmes d'éco-conduite pour favoriser l'efficacité énergétique (- 15 % de consommation en moyenne) entraînant de clairs et nets gains environnementaux ;
- renforcer la logistique urbaine (itinéraires pour poids lourds, zones de livraison).

* La part routière dans les émissions de particules est de 14 % pour les particules PM10, et de 17 % pour les particules PM2,5 et 1,0. Source : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) Avril 2013.